

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 340

présenté par
M. Malle et M. Hammadi

ARTICLE 56

Supprimer les alinéas 13 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'attribution des aides au logement locatif social et la notification aux bénéficiaires doit relever des organismes nationaux.